



## Rapport-préavis Municipal n°10/2022 – Rénovation Bourse des pauvres

### Rapport de la commission ad hoc

Pour la séance du Conseil Communal du 08.03.2022

Monsieur le Président,

Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc représentée par Madame Mélanie Crausaz et Messieurs Yves Martin et Philippe Oulevay a été convoquée à la Grande salle le lundi 17 janvier 2022 pour une présentation de la rénovation du bâtiment de la Bourse des pauvres. Messieurs Jérôme Harmel et Thierry Salzman, Municipal des bâtiment et Syndic, ainsi que Nicolas Malherbe, architecte de la maison AMARA Architecture Sàrl nous ont accueillis et présentés le projet. Nous les remercions pour cette rencontre et les échanges que nous avons pu partager.

Puis la Commission s'est à nouveau réunie le 10 février 2022 chez Mélanie Crausaz, afin de délibérer sur le préavis dûment reçu.

Le préavis est clair et complet, cependant nous tenons à préciser que la dernière locataire est décédée en 2020 et non en 2021, comme précisé dans le préavis. Par conséquent, le bâtiment est donc inoccupé depuis septembre 2020.

La Commission est reconnaissante que la Commune ait pris en compte les remarques qu'elle a faites lors de notre première rencontre, à savoir :

- Dallage d'une partie de la terrasse en lieu et place du gazon
- Création d'une cave et non pas d'un abri à vélo
- Pose d'une baignoire-douche en lieu et place d'une douche

La Commission demande encore à la Commune d'étudier la possibilité de mettre un chauffage au sol.

Finalement, la Commission encourage la Commune à engagé ces travaux rapidement car elle trouve que cela est un joli projet. Cependant, afin que la Bourse des pauvres ne reste pas sans locataire, nous encourageons la Commune à faire appel à une société de courtage.

En conclusion, la Commission invite le Conseil communal à prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis municipal 10/2022
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour
- Ayant entendu les rapports de la commission de gestion et finances et de la Commission ad hoc.

#### Décide

- D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de rénovation de la Bourse des Pauvres.
- De lui accorder un crédit de frs. 420'000.-
- De l'autoriser à contracter un emprunt de frs. 420'000.- auprès d'un établissement bancaire ou d'autres institutions aux meilleures conditions du moment.
- D'amortir financièrement cet investissement sur une durée de 30 ans.
- De décharger les commissions de gestion et finances et ad hoc de leur mandat

Bavois, le 10 février 2022

Mélanie Crausaz

Yves Martin

Philippe Oulevay